

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés, savoir:—

Par M. Sinclair:—Ordre de la Chambre—Copie de tous papiers, documents, télégrammes, correspondance et rapports faits entre le ministère du Service Naval et l'inspecteur des Pêcheries de l'Île du Prince-Edouard ou aucune autre personne ou personnes concernant la vente du pare à homards à Charlottetown, I.P.-E.

Par M. Sinclair (Antigonish et Guysborough):—Ordre de la Chambre:—Copie de tous télégrammes, lettres, pétitions et autres documents relatifs au maintien en fonctions, à titre de surveillant des pêcheries, de John-A. Dillon, de Guysborough, N.-E.

M. Richardson propose,—Que la Chambre est d'avis que dans l'intérêt du service public du pays et en justice pour un fonctionnaire destitué, le commissaire des services d'utilité publique du Manitoba soit autorisé à s'enquérir de la destitution sommaire, dans l'automne de 1917, de James Conner, qui pendant plusieurs années servit son pays comme agent préventif; et que le Commissaire fasse rapport à la Chambre, en ajoutant une recommandation sur ce qui devrait être fait afin que justice soit rendue.

Et après débat, ladite motion, du consentement de la Chambre, est retirée.

M. Power propose,—Que la Chambre est d'avis que les anciens murs et fortifications de la cité de Québec étant devenus inutiles aux fins militaires, il est expédient de confier leur garde et leur entretien à la Commission des champs de bataille nationaux, afin de mieux conserver ces importants souvenirs comme monuments historiques.

Et après débat, ladite motion, du consentement de la Chambre, est retirée.

M. Power propose,—Que la Chambre est d'avis qu'il est expédient de modifier la "Loi pourvoyant à des pensions aux membres ou relativement aux membres des forces canadiennes navales, militaires et d'aviation, 1919", de façon à décréter que la pension d'une mère, veuve, d'un membre des forces mort en activité de service, ne sera pas diminuée en raison de ses revenus; et de plus que la pension lui sera accordée de droit, qu'il y ait ou non d'autres enfants vivants.

Et après débat, ladite motion, du consentement de la Chambre, est retirée.

L'ordre de la Chambre qui suit est voté:—

Par M. McMaster, pour M. Fielding:—Ordre de la Chambre,—Relevé indiquant, pour chacun des exercices financiers 1891, 1896, 1901, 1906, 1911, 1914, 1915, 1916, 1917, 1918 et 1919, avec estimation pour 1920, (a) le revenu total du Dominion; (b) les dépenses imputables au fonds consolidé; (c) les dépenses imputables au capital; (d) les dépenses totales; (e) la population estimée; (f) le revenu total par tête de population; (g) les dépenses, par tête, imputables au Fonds consolidé, et (h) les dépenses totales, par tête de population.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a nommé un comité spécial composé des honorables messieurs Boyer, Casgrain, Fowler, Thorne et White (Inkerman), pour faire étude et rapport d'un projet de mettre le nouveau restaurant du Parlement, lorsqu'il sera achevé, sur le pied d'un club ou d'une salle à manger d'hôtel de première classe, dans son installation aussi bien que dans son administration; et invitant la Chambre à constituer un comité semblable pour délibérer conjointement avec le comité spécial du Sénat.

Du consentement de la Chambre;

M. Ballantyne propose,—Que la Chambre retourne aux Avis de Motions; agréé.
Les Avis de Motions étant appelés,